

FEUILLE DE ROUTE POUR LES COLLECTIVITES

Aide à l'application du texte réglementant les ambroisies



www.ambroisie.info



*Les outils pour signaler l'ambroisie :



www.signalement-ambroisie.fr



Application mobile



contact@signalement-ambroisie.fr



0 972 376 888

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS

- **Nommer un référent territorial** : [télécharger la fiche de désignation](#) et se rapprocher du coordinateur départemental ambroisie pour le former
- Inciter les citoyens à signaler les populations* via la **plateforme de signalement ambroisie** : www.signalement-ambroisie.fr
- Rappeler l'obligation de **destruction des foyers** :
 - Inciter à faire détruire avant la floraison (fin juillet) pour éviter les pollens dans l'air
 - Inciter à faire détruire avant grenaison (fin août) pour éviter sa dissémination
 - Gérer les foyers sur les terrains communaux en priorisant **les plus impactants** pour la santé (proximité des lieux publics, bords de route) et favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles).
- **Informé et communiquer** sur les problématiques liées à la plante
- **Végétaliser** les espaces pour concurrencer l'ambroisie

Les techniques de gestion sont à retrouver sur le [guide de gestion de l'Ambroisie à feuilles d'armoise](#)

En cas de forte infestation, il est préférable de choisir certaines tâches parmi toutes et augmenter en compétences les années suivantes.



CALENDRIER COMMUNAL

Juin : réactiver la **surveillance** sur les foyers connus ; commencer les destructions manuelles sur petits foyers et surveillance des foyers sur domaines privés. Organiser **l'information** des citoyens (*voir encadré « Journée de l'ambroisie » au verso*). Végétaliser les terrains nus.

Fin juillet : mettre en place les actions de gestion sur les terrains communaux. Inciter les citoyens à détruire les ambroisies sur leurs terrains avant qu'elles ne produisent du pollen. Faucher les foyers en bords de route.

Fin août : faucher à nouveau les foyers en bords de route s'ils ont eu le temps de repousser.



L'AMBROISIE

L'Ambrosie est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers. Son pollen, très allergisant, cause **un problème majeur de santé** publique.

Son **fort potentiel d'envahissement** lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.).

Je repère une population d'ambrosie ou je reçois un signalement

arrivé directement en mairie ou via la plateforme de signalement

Pas d'ambrosie

J'indique que le signalement est erroné

Présence d'ambrosie confirmée

J'actualise le signalement sur la plateforme en modifiant le statut de « à valider » à « validé non détruit »

Je recherche les personnes responsables des terrains

Je prends contact par téléphone ou directement pour un meilleur dialogue
Je rappelle les obligations de l'ayant-droit
+ Courrier de signalement écrit par le maire

Destruction des plants d'ambrosie constatée

« validé non détruit »
→ « validé détruit »

Je prévois un suivi de la zone jusqu'à fin septembre pour gérer une éventuelle repousse de la plante

non

Relance

(à réaliser en lien avec le maire)

Absence de réaction

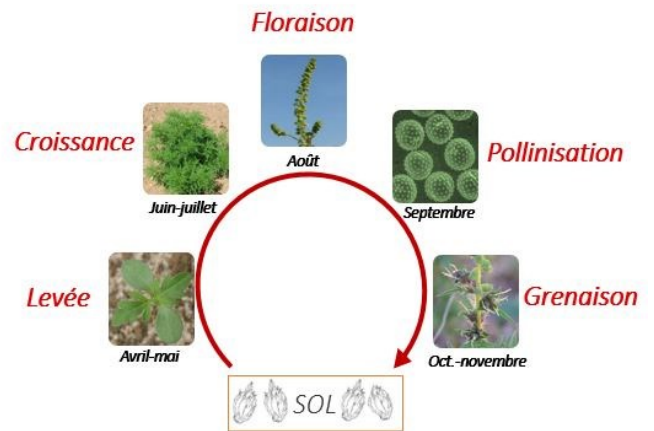
Information de la situation aux autorités exécutives de ma collectivité territoriale

Absence de réaction

Information de la situation aux agents mentionnés au I de l'article L. 1338-4 du CSP

Réaction

Cycle de développement des ambrosies



RÔLE DU RÉFÉRENT COMMUNAL

Un référent est un élu local et/ou un agent territorial ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambrosie. Il a pour rôle de :

- Repérer la présence d'ambrosie ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le maire et le référent ambrosie peuvent aussi s'appuyer sur des relais locaux connaissant la problématique comme des agriculteurs, des associations de personnes allergiques, des particuliers, etc.

Logigramme : d'après ARS Auvergne-Rhône-Alpes et Fredon Auvergne

Toutes les informations complémentaires et vos correspondants locaux Fredon en Auvergne-Rhône-Alpes sur

<http://ambrosie.fredon-aura.fr>



Fredon est en charge de l'animation du plan régional de lutte contre l'ambrosie



Chaque premier samedi de l'été a lieu la **Journée Internationale de l'Ambrosie**. Des animations sont organisées notamment par les collectivités un peu partout en France pour informer le grand public et les professionnels sur les problèmes générés par l'Ambrosie et pour encourager la mise en place d'actions de lutte.

Peuvent être organisés : réunion d'informations, expositions, arrachage collectif, animation Cap'tain Allergo, formations de référents, échanges entre différents acteurs, etc.

